

PERMIS - 300€ d'amende pour les stupéfiants au volant

Fiche pratique publié le 06/04/2018, vu 549 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Dans le but de simplifier la sanction contre la consommation de stupéfiants au volant, la ministre de la Justice désire sanctionner autrement les consommateurs.

Dans le but de simplifier la sanction contre la consommation de stupéfiants au volant, la ministre de la Justice désire sanctionner autrement les consommateurs.

Face à l'augmentation constante du nombre d'interpellations effectuées malgré les mesures déjà en cours, le gouvernement a décidé d'émettre une sanction moins dure (actuellement, jusqu'à 1 an de prison et 3750€ d'amende) mais applicable sur le champs.

Il s'agirait d'une "amende forfaitaire délictuelle" selon Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, effectuée difirectement par un policier ou un gendarme.

Cette mesure vise à écourter la longue procédure actuelle qui nécessite un passage devant le juge.

[Maitre Rauline Avocat](#)